

Nature de l'acte : 3-3

DÉC.2026-075 - Location d'un appartement meublé sis 2 rue Sœur Claude – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n° 2026-36 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de Monsieur de louer un logement meublé sis au 2 rue Sœur Claude – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie à partir du 7 octobre 2026 avec une partie privative la chambre Madame de Sévigné.

DÉCIDE

Article 1 – De louer à Monsieur un logement, en colocation avec une partie privative, pour la période du 7 octobre 2026 au 6 octobre 2027 inclus. Le loyer mensuel, toutes charges comprises est fixé à 385 €.

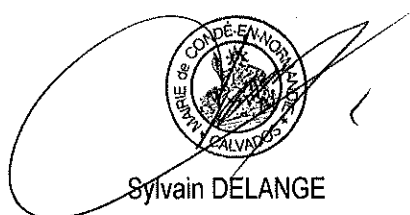
DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 octobre 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE